



Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Ref : 49085

Plan Local d'urbanisme :

Approbation le 2 mai 2016

Révision et Modifications :

Modification n°1 du P.L.U. approuvée le 3 septembre 2018

Modification n°2 du P.L.U. approuvée le 5 février 2024

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

En application de l'article R.123-14 du code de l'urbanisme, la liste des servitudes d'utilité publique est reportée en annexe des P.L.U., conformément à l'article L.126-1 de ce même code.

La commune de Vougy est affectée des servitudes d'utilité publiques suivantes :

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la Servitude	Acte qui l'a instituée sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	Code du patrimoine : art. L621-1 à L621-31, L621-33, R621-1 à R621-97	<u>Site classé :</u> Château : façades et toitures, escalier avec sa rampe en fer forgé, vestibule, salle à manger, petit salon et cabinet attenant, grande chambre, salon dit « des tapisseries », grand salon, salon chinois <u>Site inscrit :</u> Parc et dépendance Château de Vougy Parties inscrites (également sur Pouilly-sous-Charlieu)	Arrêté du 21/12/1980 Arrêté du 21/03/1997 Arrêté du 21/03/1997	Direction Régionale des Affaires Culturelles Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés et inscrits	Code de l'environnement : art. L341-1 à L341-15 et R341-1 et suivants	<u>Site inscrit :</u> Ensemble formé par le château et son parc	Arrêté du 05/05/1947	Direction Régionale des Affaires Culturelles Service Régional de l'Archéologie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
EL3 Cours d'eau domaniaux, lacs et plans d'eau domaniaux Servitudes de halage et de marchepied Servitudes à l'usage des pêcheurs	Code général de la propriété des personnes publiques : art. L2131-2 à L2131-6	Fleuve Loire		Direction Départementale des Territoires Pôle Politiques de l'Eau

MODIFICATION N°2 DU PLU – VOUGY

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la Servitude	Acte qui l'a instituée sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
<p>I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz</p>	<p>Loi du 15/06/1906 modifié (art. 12) Loi n°46-628 du 08/04/1946 modifiée (art. 35) Décret n°67-886 du 06/10/1967 (art. 1 à 4) Décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié (Titre I-chapitre III et titre II) Décret n°85-1108 du 15/01/1985 modifié (art. 5 et 29) Loi n°2003-8 du 03/01/2003 modifiée (art. 24)</p>	<p>Antenne de Bourg de Thizy catégorie B</p> <p>Antenne de Vougy catégorie B et C</p> <p>Bois Lagrange / Perreux catégorie A et B</p>		<p>Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes - Unité Territoriale de la Loire</p> <p>GRT Gaz Région Rhône Méditerranée</p>
<p>I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques</p>	<p>Loi du 15/06/1906 modifiée (art. 1 et 12 bis) Loi de Finances du 13/07/1925 (art.298) Loi n°46-628 du 08/04/1946 modifiée (art.35) Décret n°67-886 du 06/10/1967 (art. 1 à 4) Décret n°70-492 du 11/06/1970 modifié par décret du 15/10/1985 et décret du 25/03/1993 Décret n°2004-835 du 19/08/2004 Décret n°2009-368 du 01/04/2009</p>	<p><u>Ligne aérienne 63 kV</u></p> <p>GREPILLES – ROANNE 1</p> <p>FEURS – NEULISE – GREPILLES 1</p> <p>AMPLEPUIS – GREPILLES 1</p> <p>GREPILLES – RIORGES 1</p> <p>CHARLIEU – GREPILLES 1</p> <p><u>Lignes aériennes 400kV</u></p> <p>CHARPENAY - GREPILLES 1&2</p> <p>BAYET - GREPILLES 1&2</p> <p><u>Poste 400 kV de GREPILLES</u></p>	<p>DUP du 14/11/1977</p> <p>DUP du 22/10/1975</p>	<p>Réseau de Transport d'Electricité (RTE) GMR FOREZ-VELAY 5, rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE</p>

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la Servitude	Acte qui l'a instituée sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
<p>T1 Servitudes relatives aux chemins de fer, Servitudes de grande voirie, Alignement, Occupation temporaire des terrains en cas de réparation, Distances à observer pour les plantations et l'élagage des arbres, Exploitation des mines carrières et sablières, Servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non), Servitudes de débroussaillage</p>	<p>Loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer (art. 1 à 11) Code de la voirie routière : art. L123-6 et R123-3, L114-1 à L114-6, R131-1 et suivants et R141-1 et suivants</p>	<p>Ligne 769000 allant du Coteau à Montchanin</p>		<p>SNCF Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud-Est Lyon</p>

Ci-joint, les textes régissant certaines servitudes :

- Annexe 1 : texte relatif à la servitude I3 (source GRTgaz)
- Annexe 2 : texte relatif à la servitude I4 (source RTE)
- Annexe 3 : texte relatif à la servitude T1 (source SNCF)

ANNEXE 1 : TEXTE RELATIF À LA SERVITUDE I3

ANNEXE 2 : TEXTES RELATIFS À LA SERVITUDE I4

ANNEXE 3 : TEXTE RELATIF À LA SERVITUDE T1
